

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium persulfate

FDS-nombre : 000000020779

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : peroxydisulfate de dipotassium

No.-Index : 016-061-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH : n'est disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Matières solides comburantes Catégorie 3  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Irritation cutanée Catégorie 2  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire Catégorie 1  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Sensibilisation cutanée Catégorie 1  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

|                    |      |                                          |
|--------------------|------|------------------------------------------|
| Mentions de danger | H272 | Peut aggraver un incendie; comburant.    |
|                    | H302 | Nocif en cas d'ingestion.                |
|                    | H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
|                    | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.     |
|                    | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

|                      |   |                    |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------|---|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence | : | H334               | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                                                                                                                |
|                      |   | H335               | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                                                                                                                |
|                      |   | P210               | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.                                                                         |
|                      |   | P260               | Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.                                                                                                                                         |
|                      |   | P280               | Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.                                                                                                                               |
|                      |   | P284               | Porter un équipement de protection respiratoire.                                                                                                                                                                     |
|                      |   | P301 + P330 + P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.                                                                                                                                                            |
|                      |   | P302 + P352        | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.                                                                                                                                                           |
|                      |   | P304 + P340        | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                  |
|                      |   | P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|                      |   | P308 + P313        | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.                                                                                                                                                      |

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

### 3.1. Substance

| Nom Chimique                      | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                                                                                                                                                              | Concentration | Remarques |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| peroxodisulfate de<br>dipotassium | 7727-21-1<br>016-061-00-1<br>231-781-8                                | Ox. Sol. 3; H272<br>Acute Tox. 4; H302; Oral(e)<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1; H317<br>STOT SE 3; H335;<br>Système respiratoire | <= 100 %      |           |

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appeler immédiatement un médecin si on observe des signes d'allergie, en particulier du système respiratoire.

#### Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le produit entretient la combustion.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de soufre

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Tenir à l'écart des matières combustibles.

*Mesures d'hygiène:*

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

*Précautions pour le stockage en commun:*

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection



## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                     |                                                        |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| État physique                       | : solide                                               |
| Couleur                             | : blanc                                                |
| Odeur                               | : inodore                                              |
| poids moléculaire                   | : 270,32 g/mol                                         |
| Point de fusion<br>(décomposition)  | : env. 100 °C                                          |
| Inflammabilité                      | : donnée non disponible                                |
| Limite d'explosivité,<br>supérieure | : donnée non disponible                                |
| Limite d'explosivité,<br>inférieure | : donnée non disponible                                |
| Point d'éclair                      | : Non applicable                                       |
| Température d'auto-<br>inflammation | : donnée non disponible                                |
| Température de<br>décomposition     | : Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| pH                                  | : donnée non disponible                                |
| Viscosité, cinématique              | : donnée non disponible                                |
| Hydrosolubilité                     | : 53 g/l<br>à 20 °C                                    |

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 3.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les mélanges avec les matières combustibles sont facilement inflammables et brûlent vivement, même sans apport d'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 10.5. Matières incompatibles

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

Acides forts  
Bases  
Agents réducteurs  
Matières organiques  
Des matières combustibles  
Alcools  
Sels de métaux lourds

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

L'oxygène  
Oxydes de soufre

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité aiguë par inhalation:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Irritation de la peau:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Irritation des yeux:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Espèce: Souris

Résultat: Sensibilisant cutané

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Sensibilisation respiratoire :

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

### *Cancérogénicité:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Toxicité pour la reproduction:*

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Danger par aspiration:*

donnée non disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### *Autres informations:*

donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### *Toxicité pour le poisson:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

#### *Toxicité des plantes aquatiques:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

#### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### *Biodégradabilité:*

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1492

IMDG:1492

IATA:1492

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:PERSULFATE DE POTASSIUM

IMDG:POTASSIUM PERSULPHATE

IATA:Potassium persulphate

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 5.1

IMDG: 5.1

IATA: 5.1

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                                        | Valeur | Remarques                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |        | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$ % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

Centre de contrôle de poison

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | 0382 24444                   |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |
|                    | Mainz : 06131/19240          |
|                    | Munich : 089/19240           |
| Lettonie           | +37167042473                 |

| Pays             | Numéro de téléphone                         |
|------------------|---------------------------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151                               |
| Lituanie         | +370532362052                               |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500                 |
| Malta            | +356 2395 2000                              |
| Pays-Bas         | 030-2748888                                 |
| Norvège          | 22591300                                    |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                            |
| Portugal         | 800250250                                   |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                             |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                             |
| Espagne          | +34915620420                                |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145                                         |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                          |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

|                    |   |      |                                       |
|--------------------|---|------|---------------------------------------|
| peroxodisulfate de | : | H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| dipotassium        |   | H302 | Nocif en cas d'ingestion.             |
|                    |   | H315 | Provoque une irritation cutanée.      |



## Potassium persulfate

216224-500G

Version 1.2

Date de révision  
17.12.2022

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.